



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 6 MARS 2017, 20h
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

PRÉSENCES : Madame la mairesse Céline Bilodeau et les conseillers suivants :

Ghislain Jacques,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Germain Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

06.03.17.029

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

06.03.17.030

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2017

Les membres du Conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la session régulière du Conseil du 6 février 2017 et de celles de la session extraordinaire du 20 février 2017, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

06.03.17.031

COMPTES À PAYER

Les comptes à payer ayant été présentés aux conseillers, il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes, au montant de 46 056,08 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

ADOPTÉE

06.03.17.032

DONS

Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité fasse un don de 20 \$ à la Société de la Fibrose kystique et de 100 \$ à Moisson Beauce.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

1. CSBE – confirmation aucune taxes en retard
2. Tableau tonnage récupération janvier et février 2017
3. Crédit de taxes MAPAQ
4. Mairie de Saint-Hilaire-des-Loges

06.03.17.033

RÉSOLUTION POUR CHANGER LA DATE DE LA RÉUNION PRÉVUE LE 3 AVRIL

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148 du Code municipal, la municipalité peut par résolution modifier la date et l'heure des séances régulières prévues au calendrier
EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents :

- que l'on déplace la session au 11 avril 2017 à 20h à l'édifice municipal;
- que l'on place un avis sur le site Internet et sur le babillard à l'entrée de l'édifice municipal.

ADOPTÉE

06.03.17.034

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA PROPOSITION DE SOLUTION GA

Attendu que le Conseil désire mettre à jour les installations de l'édifice municipal en ce qui a trait au système informatique, WEB et Wi-Fi afin d'offrir un meilleur service;

Attendu l'accessibilité aux installations communautaires;

En conséquence, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que la proposition de Solution GA pour la mise à jour des systèmes Wi-Fi, Web ainsi que les équipements informatiques soit acceptée pour un montant de 5 511,45 \$.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

06.03.17.035

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT 218-2017 ÉTABLISSANT LES RÈGLES D'UTILISATION DES ESPACES COMMUNAUTAIRES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

DÉCLARATION DE DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture du règlement est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu, avoir pris connaissance du règlement no 218-2017 établissant les règles relativement aux espaces communautaires de l'édifice municipal.

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 février 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

En conséquences, il est proposé par Berthold Létourneau, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal adopte le règlement 218-2017.

ADOPTÉE

06.03.17.036

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'AJOUT DE 2 CAMÉRAS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE PROJET DE RÉFECTION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Attendu que le Conseil désire ajouter une caméra dans la salle du Conseil et une dans le bureau municipal;

Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on accepte la proposition d'Alarme Pro-Tech pour l'ajout de ces caméras pour un montant de 915,21 \$.

ADOPTÉE

06.03.17.037

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA PROPOSITION DE AMUSEMENTS ST-MARTIN

Attendu que le Conseil désire faire déplacer les tables de jeux (billard, ping-pong, babyfoot) dans la salle de jeux;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on accepte la proposition d'Amusements St-Martin pour déplacer ces installations au prix de 400 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

06.03.17.038

RÉSOLUTION POUR RENOUELER L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE

Attendu que la Municipalité de St-Hilaire de Dorset a reçu une proposition d'entente de service aux sinistrés de la Croix-Rouge;

Attendu que nous croyons que cette entente avec la Croix-Rouge pourrait être d'un grand réconfort pour des sinistrés de la municipalité même si nous souhaitons que cela n'arrive jamais à personne.

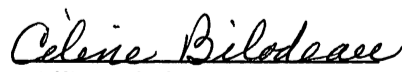
Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de St-Hilaire de Dorset renouvelle l'entente de service aux sinistrés d'une durée de trois (3) ans avec la Croix-Rouge aux prix de 160 \$ par année aux conditions établies dans leur proposition datée du 2 mars 2017.

06.03.17.039


LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 21h30.

ADOPTÉE


Céline Bilodeau, mairesse


Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi,  atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.